

Published on *Lab Périurbain* (<http://periurbain.cget.gouv.fr>)

Accueil > Le vélib des temps modernes



ACTEUR-31-12

Personne référente:

Patrice DEAL

Adresse Email:

patrice.deal@gmail.com

Téléphone du référent:

0627757438

document_ressource:

 [Plaquette velopartage des communes vf bis.pdf](#)

Domaine(s) d'action du projet:

Vivre ensemble et cohésion sociale

Mobilités, services au public et outils numériques

Usages des sols, modes d'habiter et transition écologique

Gouvernance, démocratie locale et participation citoyenne

partenaires:

Associations

Collectivités

Réseaux / fédérations

labels:

oui

Les finalités du projet et ses grands objectifs. Les besoins auxquels il répond:

L'objectif : Aider l'ensemble des communes de mettre à disposition de ses usagers des vélos à un prix très modéré (prix d'un billet de bus urbain). Le moyen : Déployer un système de vélo-partage en mobilisant le parc de vélos de ses habitants et en organisant l'intermédiation via une plateforme web. Les besoins : De façon ponctuelle ou pérenne, pouvoir bénéficier d'un moyen transport écologique (le

vélo) à faible coût.

Description du projet:

Dans un contexte de conflits sociaux ayant abouti récemment à un blocage des raffineries, et alors que le coût des carburants reste toujours aussi élevé, comment pouvoir disposer d'un vélo facilement pour un coût modéré dans chaque ville ? Si l'on a la chance de résider dans une ville dotée d'un système de vélo en libre service (une vingtaine de villes seulement en France), pas de souci, il suffit de se rendre à station la plus proche et d'en emprunter un... Mais pour les 36 000 autres communes c'est aujourd'hui impossible !.. En effet, à ce jour, aucun site internet de location de vélos entre particuliers n'a vraiment réussi à s'imposer sur la «toile». La plateforme web vise à révolutionner le concept en aidant les communes à installer ce service via internet à un coût très raisonnable alors que le vélib traditionnel quant à lui, revient très cher à la collectivité, environ 3200 € par an unitairement par vélo (Source : Commissariat général au développement durable). Le dispositif permettra aux communes d'ouvrir un nouveau service à destination de ses habitants et de ses visiteurs ponctuels ou réguliers (touristes, étudiants...). La mise en place d'une plateforme web collaborative visera à mettre en relation de particuliers acceptant de partager leur vélos, pour le louer à d'autres particuliers. Afin de rendre attractif le site et susciter les transactions, le tarif de location sera réglementé, le prix forfaitaire par vélo sera fixe : 2€ par jour, 10€ par semaine, 30€ par mois Prix accessible à tous ! (répondant à un objectif social). Afin de dynamiser le dispositif, les communes pourront, si elles le souhaitent : - mettre en place un lien internet directement à partir de la page d'accueil internet de la ville, - financer des vélos supplémentaires qui viendront compléter le parc de vélos à louer (pouvant être récupérés auprès des services de la ville, auprès de commerçants partenaires ou auprès de bénévoles membres d'associations par exemple...). La commune assurera la promotion de ce nouveau service, des actions de communication seront mises en oeuvre portées par les ambassadeurs qu'elle aura désigné (à l'aide des kits de communication mis à disposition sur la plateforme web) ou par les associations en phase avec les principes du projet (comités de quartiers, associations sportives et culturelles...). Enfin il est prévu que les communes les plus dynamiques soient honorées à l'occasion d'un événement national organisé par le site, avec pour objectif que les retombées médiatiques profitent aussi bien au site qu'à ses communes adhérentes (et ses ambassadeurs) permettant encore de décupler la motivation de tous les acteurs du projet. Le service de location ne comprendra aucun frais de gestion (ni pour les annonceurs, ni pour les clients), le financement de la plateforme sera totalement assuré par une cotisation annuelle appelée à la commune adhérente, élément indispensable pour ouvrir le service aux habitants de la commune (entre 350€ et 1800€/an). Nb : La cotisation permet de financer la maintenance et l'évolution de la plateforme Web, elle permet également de gérer et de réguler les annonces, de répondre autant que de besoins aux interrogations des utilisateurs et de traiter le cas échéant les réclamations (si nécessaire). En un mot l'équipe vélo-partage de communes s'occupe de tout ! LE LANCEMENT DU VELIB DES TEMPS MODERNES EST EN MARCHÉ

Les éléments clefs du projet:

La mise en place de nouveaux services

La rencontre de nouveaux publics

Le recours à de nouveaux modes de faire (nouvelles pratiques, nouveaux usages)

Autre
